

DE NOMBREUX EMPLOIS À TEMPS PARTIEL OU SAISONNIERS NE TROUVENT PAS PRENEURS ET DE NOMBREUSES PERSONNES TRAVAILLANT À TEMPS PARTIEL SOUHAITERAIENT TRAVAILLER À TEMPS PLEIN. IL Y A UNE SOLUTION : L'EMPLOI À TEMPS PARTAGÉ DANS UN GROUPEMENT D'EMPLOYEURS.

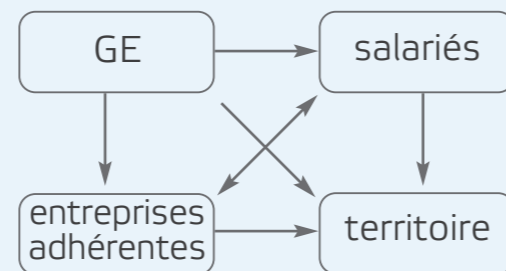
# > Les groupements d'employeurs : un carré gagnant

Les groupements d'employeurs sont encore méconnus même s'ils ont fait leurs preuves. En Champagne-Ardenne, ils se sont réunis pour la 1<sup>ère</sup> fois lors d'un colloque organisé par le CESR le 28 mai 2008.

## Origine et fonctionnement des groupements d'employeurs

C'est un système qui est né dans l'agriculture en 1985. Le groupement d'employeurs multisectoriel s'est développé plus tard, vers les années 1995. La formule du groupement d'employeurs est un dispositif de mutualisation de la ressource humaine. Cette organisation du travail originale permet de concilier flexibilité pour les entreprises et moindre précarité pour les individus.

Les entreprises d'un bassin d'emploi mettent en commun leurs temps partiels et créent ainsi des temps pleins. Elles peuvent alors accéder à de nouvelles compétences pour se développer ■



C'est un système où tout le monde est gagnant : le salarié y gagne sur la sécurité et le dynamisme de l'emploi, l'entreprise se structure et peut se développer, le territoire garde des compétences, des entreprises se créent et le groupement d'employeurs est une nouvelle entreprise gagnante

Colloque organisé par le CESR Champagne-Ardenne le 28 mai 2008.



De gauche à droite : Patrick Tassin, président du CESR, Gérard Vaucouleur, membre extérieur de la 2<sup>ème</sup> section du CESR et Daniel Potier, Alliance Emploi

[INTERVIEW]

## « Patrick Tassin



président du Conseil Economique et Social Régional de Champagne-Ardenne

### ARIFOR MAGAZINE : POURQUOI UN COLLOQUE SUR LES GROUPEMENTS D'EMPLOYEURS ?

PATRICK TASSIN : En 2003, le CESR a travaillé sur la problématique des difficultés de recrutement. Dans son avis rendu au Conseil régional figurait, parmi ses préconisations, la mise en place de groupements d'employeurs avec trois pistes de travail plus précises :

- favoriser la promotion des expériences de groupements d'employeurs,
- constituer un réseau régional des groupements d'employeurs,
- et soutenir financièrement leur mise en place.

Notre région est essentiellement composée d'un tissu de PME et TPE, avec des zones rurales importantes, et un taux de chômage toujours supérieur à la moyenne nationale. Les groupements d'employeurs peuvent être l'une des réponses à un développement de l'activité et à des besoins en termes d'emploi et d'insertion au niveau local. L'assemblée que je préside est fortement attachée à cette approche territoriale.

C'est pourquoi il est apparu important à notre assemblée :

- de tourner à nouveau notre regard sur cette forme d'emploi et sur sa gouvernance,

- de faire mieux connaître ce type d'organisation du travail à temps partagé,
- de voir l'opportunité d'en créer d'autres,

- et d'entamer une réflexion sur la valeur ajoutée d'une éventuelle mise en réseau des groupements d'employeurs en Champagne-Ardenne.

### A.M. : QUE RETENEZ-VOUS DE CETTE JOURNÉE ?

P.T. : Le Président du Conseil régional, Jean-Paul Bachy, a dit qu'il n'aimait pas le mot « flexibilité ». Je dois dire que moi non plus. Mais quand on arrive à faire se croiser la flexibilité du travail avec la sécurité dans l'emploi, il s'agit alors plutôt d'une souplesse qui peut tourner le dos à la précarité.

Avec cette initiative, le CESR voulait faire en sorte que les groupements d'employeurs existants dans la région se connaissent, connaissent ceux des autres Régions, et commencent à travailler ensemble. Il y a manifestement besoin de coordonner ces structures. Nous avons bien vu, dans le cadre de la préparation de ce colloque, que les 10 groupements d'employeurs ont répondu favorablement et rapidement à nos questions et qu'ils ont tous assisté au colloque. Cela montre qu'ils partagent cette envie de travailler ensemble, et c'est plutôt encourageant. Le CESR a donc réussi dans cette initiative. Nous n'allons pas nous arrêter à l'organisation de cette journée. Nous allons continuer à faire des propositions aux élus de la Région.

Dans nos échanges, les groupements d'employeurs ont fait part de leur besoin de communiquer. Une structuration régionale peut y aider.

Enfin, nous n'avons que très peu abordé la question de la place des salariés dans la gouvernance des groupements d'employeurs. Je pense qu'il faut avancer sur ce sujet. Les représentants des salariés peuvent aider au développement des groupements d'employeurs ■

## ZOOM SUR

### Quatre lois

- 1985 : création du groupement d'employeurs et développement dans l'agriculture
- 1993 : développement dans tous les secteurs d'activité
- 2000 loi Aubry 2 : modification du seuil d'effectif
- 2005 : loi sur les territoires ruraux : adhésion des collectivités territoriales à travers les Etablissements Publics Industriels et Commerciaux, provision défiscalisée et délégations de pouvoirs

### Quelques chiffres en France

- 3 500 GE agricoles
- environ 300 GE hors agriculture dont 90 GEIQ (GE pour l'Insertion et la Qualification)
- entre 15 000 et 20 000 personnes salariées de GE

### Les métiers proposés au sein des GE

#### Administratif

secrétaire comptable, comptable, contrôleur(euse) de gestion, assistant(e) commercial(e)/export, télévendeur(euse), hôte(esse) d'accueil

#### Production / logistique

chauffeur, livreur(euse), cariste magasinier, préparateur(trice) de commandes, opérateur(trice) de production

#### Technique

technicien(ne) Recherche Développement, chargé(e) de communication

#### Encadrement

responsable des ressources humaines, informaticien(ne), responsable qualité



#### Divers

infographiste, hydrothérapeute, psychologue, intervenant(e) à domicile, infirmier(ière)

Le CESR a produit des actes du colloque disponibles sur :

📄 [www.cesr-champagne-ardenne.fr](http://www.cesr-champagne-ardenne.fr)



[POINT DE VUE]

## « Bernard Courjeaud directeur du groupement d'employeurs Reims IDEES

**ARIFOR MAGAZINE : QUEL EST LE PROFIL TYPE DES SALARIÉS À TEMPS PARTAGÉ ?**

**BERNARD COURJEAUD :** Il n'y a pas de profil type, nous avons besoin de personnes aimant le changement, qui s'adaptent facilement et surtout qui ne soient pas routinières. Il faut développer une certaine adaptabilité et être bien organisé. L'intérêt, c'est que la personne s'enrichisse de cette double expérience. Mais chaque emploi et chaque personne est spécifique. A titre d'exemple nous avons un électrotechnicien qui, comme il le dit, passe du noir au blanc. Il cumule deux temps partiels, l'un dans une fonderie et l'autre dans une blanchisserie.

**A.M. : QUEL EST LE STATUT DES SALARIÉS ?**

**B.C. :** Ils sont salariés de droit privé en contrat à durée indéterminée pour le compte du groupement d'employeurs et mis à disposition dans plusieurs entreprises.

**A.M. : LORS DU COLLOQUE DU CESR, IL A ÉTÉ ÉVOQUÉ LA NÉCESSITÉ DE PROFESSIONNALISER LES GROUPEMENTS D'EMPLOYEURS. QU'EN PENSEZ-VOUS ?**

**B.C. :** Oui, pour certains groupements c'est une nécessité s'ils veulent se pérenniser. Pour diriger un groupement d'employeurs, il faut avoir le profil d'un chef d'entreprise. C'est indispensable. Il faut parler le même langage que les entreprises et surtout faire de bons recrutements car c'est notre image qui est en jeu.

[QUESTIONS À...]

## « Charline Legros 27 ans, travaille depuis 3 mois en temps partagé à l'agence Essentiel et au groupement d'employeurs IDEES Reims

**ARIFOR MAGAZINE : QUEL POSTE OCCUPEZ-VOUS ?**

**CHARLINE LEGROS :** Je suis secrétaire comptable 9 heures par semaine pour l'agence Essentiel et assistante de direction 12 heures par semaine pour IDEES.

**A.M. : AVEZ-VOUS CHOISI DE TRAVAILLER POUR PLUSIEURS EMPLOYEURS ?**

**C.L. :** Oui j'ai fait ce choix car je viens de créer une entreprise dans l'assistanat commercial et administratif. En attendant que l'activité prenne du volume, je travaille chez ces 2 employeurs pour compenser.

**A.M. : EST-IL DIFFICILE DE FAIRE LA COUPURE ENTRE VOS DEUX ACTIVITÉS ? DE NE PAS TOUT MÉLANGER ?**

**C.L. :** C'est très particulier car les deux entreprises ne font pas la même chose et il faut savoir jongler entre les deux. Il faut être plus ordonné et rigoureux qu'à l'accoutumée, et faire une certaine gymnastique d'esprit pour sauter de l'un à l'autre. Savoir où on a stoppé un dossier, avoir des repères, tenir et suivre son planning.

**A.M. : QUELLES SONT LES MOTIVATIONS DES ENTREPRISES QUI ADHÉRENT À UN GROUPEMENT D'EMPLOYEURS ?**

**BERNARD COURJEAUD :** Aujourd'hui les entreprises adhèrent à un groupement d'employeurs pour un besoin en gestion des ressources humaines, c'est le cas des entreprises avec une activité saisonnière. Pour d'autres, c'est le besoin de compétences à temps partiel. Avec deux ou trois temps partiels, le groupement d'employeurs recompose un temps plein en CDI pour le salarié. Cela permet aussi aux TPE de se structurer, avec des compétences en comptabilité-gestion, en ressources humaines, qualité ou achats. Le patron peut ainsi se concentrer sur son cœur de métier, rester en contact avec ses clients et se libérer de toutes les tâches administratives.

**A.M. : QUELLES SONT LES CONTRAINTES D'UN GROUPEMENT D'EMPLOYEURS ?**

**B.C. :** Il y a deux risques principaux : un adhérent qui ne peut plus payer, c'est une perte pour le groupement d'employeurs. Et un salarié qui engage une procédure aux Prud'hommes, cela met également le groupement d'employeurs en danger financièrement surtout les premières années de son existence car il faut compter environ 5 ans pour commencer à devenir autonome.

En dehors de ces deux cas, il y a un frein considérable mais d'un tout autre ordre : la loi Aubry qui oblige les entreprises de 300 salariés à obtenir un accord collectif pour embaucher un salarié à temps partagé. Les chefs d'entreprise de plus de 300 salariés n'ont pas envie d'entrer en négociation sociale et souvent, ils rejettent l'idée d'adhérer à un groupement d'employeurs pour cette raison. C'est un verrou à notre développement ■

**A.M. : COMMENT VOS EMPLOYEURS FONT-ILS LORSQUE VOUS N'ÊTES PAS LÀ ET QU'ILS ONT BESOIN DE VOUS ?**

**C.L. :** Ils font preuve d'une grande souplesse. L'un sait que je travaille chez l'autre et ils sont flexibles. Cependant, il peut m'arriver d'échanger une demi-journée de l'un au profit de l'autre pour régler des affaires urgentes.

**A.M. : QUELLES SONT LES QUALITÉS POUR TRAVAILLER EN TEMPS PARTAGÉ ?**

**C.L. :** Il faut savoir s'adapter, être polyvalent et être réactif.

**A.M. : QUELS CONSEILS DONNERIEZ-VOUS ?**

**C.L. :** Je conseillerais aux personnes qui n'ont pas encore d'expérience de s'y intéresser car cela permet de voir des méthodes de travail différentes d'une entreprise à l'autre, de se former plus vite. Cela peut être un bon début lorsque l'on commence sa carrière ■

## > Les 10 groupements d'employeurs en Champagne-Ardenne (hors agricole et activités sportives)

**CHAMPAGNE-ARDENNE**

**GEIQ BTP Champagne-Ardenne**

**bâtiment travaux publics**

3 rue Voltaire - 10000 Troyes - 03 25 81 69 59

date de création : juillet 2006

Président : Pascal Toggenburger

Directrice : Sandrine Hodin et 2 permanents

40 entreprises adhérentes

35 salariés - 20,5 ETP\*

**ARDENNES**

**Valemploi Ardennes - multisectoriel**

Site de la centrale de Chooz - 08600 Chooz

03 24 42 67 72

date de création : avril 2001

Président : Gérard Duchosal

Directrice : Virginie Caniaux et 2 permanents

40 entreprises adhérentes

27 salariés, 22 ETP et 40 % de CDI

**GEDA 08**

**économie sociale et solidaire et /ou d'utilité sociale**

6 rue des Sources - 08000 Charleville-Mézières

03 24 33 89 85

date de création : juin 2005

Président : François Royaux

Directeur : Jean-Michel Placet et 2 permanents

21 entreprises adhérentes

17 salariés - 8,11ETP - 4,43 de CDI

**ARRONDISSEMENT DE SEDAN**

**GEIQ Ardennes - multisectoriel**

7bis Promenoir des Prêtres - 08200 Sedan

03 24 42 21 06

date de création : juin 1998

Président : Jean-Claude Caillaud, 2 permanents

32 entreprises adhérentes

16 salariés

**AUBE**

**GE 10 Champagne-Ardenne - multisectoriel**

4 rue Aristide Briand - 10000 Troyes - 03 25 40 67 54

date de création : mars 2008

Président : Patrice Lienart

Directeur : Johann Meurville et 1 permanent

7 entreprises adhérentes

7 salariés

**Interface 10 - multisectoriel**

41 rue Gornet Boivin - 10100 Romilly-sur-Seine

date de création : juin 1997

Président : Jean-Pierre Merle

Directeur : Alain Buisson et 2 permanents

18 entreprises adhérentes

29 salariés, 28 ETP et 100 % CDI

**REIMS, EPERNAY, ET CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE**

**IDEES Reims - multisectoriel**

CCI - 5 rue des Marmouzets - 51100 Reims

03 26 89 50 03

date de création : décembre 2002

Président : Josette Mayeur

Directeur : Bernard Courjeaud et 2 permanents

90 entreprises adhérentes

57 salariés - 49,7 ETP et 50 % de CDI

**TRIANGLE SAINT-DIZIER, VITRY-LE-FRANÇOIS  
ET BAR-SUR-AUBE**

**GE Interpro Saint-Dizier - multisectoriel**

55 rue du Président Carnot - 52100 St-Dizier

03 25 55 93 71

date de création : 2001

Présidente : Virginie Morel

Directrice : France Michaut et 2 permanents

55 entreprises adhérentes

35 salariés - 30 ETP et 45 % de CDI

**HAUTE-MARNE**

**GEDA 52 - économie sociale et solidaire**

23 rue du Vieux Moulin - 52000 Chaumont

03 25 03 70 48

date de création : mai 2005

Président : Jacques Haraut

Directrice : Christine D'Hondt et 2 permanents

40 entreprises adhérentes

25 salariés - 11,5 ETP et 4 CDI

**SUD ET CENTRE HAUTE-MARNE**

**(CHAUMONT, NOGENT ET LANGRES)**

**GE Haute-Marne - bâtiment et industrie**

23 rue du Vieux Moulin - 52000 Chaumont

03 25 03 70 48

date de création : avril 2008

Président : Daniel Manchin

Directrice : Christine D'Hondt et 2 permanents

entreprises adhérentes : en cours

nombre de salariés : en cours

### Les 3 formules de Groupements d'employeurs

**GE :** Groupement d'Employeurs qui s'adresse aux entreprises.

**GEIQ :** Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification qui recrute des salariés à l'aide de contrats aidés (jeunes sans qualification, RMistes, demandeurs d'emploi de longue durée).

**GEDA :** Groupement d'Employeurs pour le Développement Associatif qui s'adresse aux associations pour mutualiser leurs besoins en main-d'œuvre (comptable, animateur, etc).

Pour en savoir plus sur L'Union des Groupements  
d'Employeurs de France

[www.ffge.fr](http://www.ffge.fr)

\*ETP : Emploi à Temps Partagé